

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 11 avril 2024

Délibération n° 2024-032

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Virginie VAN VOOREN, Betty VREVIN (arrivée à 19h28 à compter de la délibération n°2024-010) – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Antoine RICHARD qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN
Christelle GALLIEZ qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

Absentes :

Marie-Pierre SLATKOVIE
Julie DI-CRISTINA

A été nommée secrétaire de séance : Dominique LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 05 avril 2024

Objet : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

VU le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-013 du 25 mai 2020 donnant délégation à M. le Maire pour certaines fonctions énumérées à l'article L2122-22 ;

- **Décision DD2024-03 en date du 28 mars 2024 :**

Objet : Conseil Départemental du Nord - Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024 - ADVB – volet Aménagement et Equipements

La commune de Hergnies décide de solliciter le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du dispositif d'Aide départementale aux Villages et Bourgs 2024 – ADVB – volet Aménagement et Equipements pour le projet suivant :

- ➔ **Travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente et la mise en œuvre de récupération des eaux pluviales dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Sur le HT
Mission de contrôle technique	3 600,00 €	DETR 2024 sollicitée (30 % du coût HT)	99 008,98 €
Etude de capacité portante de toiture en charpente métallique	4 500,00 €	Conseil Départemental du Nord, ADVB 2024 sollicitée (50 % du coût HT)	165 014,97 €
Diagnostic amiante avant travaux	5 298,00 €	Part restant à la charge de la commune	66 005,99 €
Travaux de réfection de toiture et de changement des descentes d'eaux pluviales	290 181,94 €		
Travaux de récupération des eaux pluviales (pose de deux cuves de 10 000 L)	26 450,00 €		
TOTAL :	330 029,94 €	TOTAL :	330 029,94 €

Il est précisé que les crédits, relatif à ces travaux d'investissements tant en dépenses qu'en recettes, seront prévus au budget primitif 2024.

- Décision DD2024-04 en date du 28 mars 2024 :

Objet : Conseil Départemental du Nord - Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2024 - ADVB : énergie

La commune de Hergnies décide de solliciter le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du dispositif d'Aide départementale aux Villages et Bourgs 2024 – ADVB énergie - pour le projet suivant :

- ➔ **Rénovation en LED d'une partie de l'éclairage public dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Sur le HT
Fourniture et pose de lanternes neuves en LED	49 741,00 €	Demande ADVB 2024 (50% du coût HT du projet)	24 870,500 €
		Part restant à la charge de la commune	24 870,50 €
TOTAL :	49 741,00 €	TOTAL :	49 741,00 €

Il est précisé que les crédits, relatif à ces travaux d'investissements tant en dépenses qu'en recettes, seront prévus au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte des décisions du maire prise en application de l'article L2122-22 du CGCT.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
 Suivent les signatures
 Pour copie conforme

Le Maire
 Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :
 - Transmission au contrôle de légalité le : 23/04/2024
 - Publication sur le site internet de la ville le : 23/04/2024